

ACCUEIL > NOS ACTIMTÉS > RÉSEAU FIXE > NOTRE QUALITÉ DE SERVICE FIXE

Notre qualité de service fixe

Informer sur notre qualité de service fixe

Pour mieux vous informer sur la qualité de ses services fixes et dans le cadre des décisions ARCEP 1) n° 2008-1362 et n° 2013-0004, Bouygues Telecom réalise et publie ci-dessous des indicateurs mesurés lors de nos enquêtes.

L'objectif de ces enquêtes est de vous fournir des informations quantitatives, objectives et comparables avec les autres opérateurs afin de vous aider dans le choix de votre fournisseur d'accès à internet.

Ces enquêtes vous donnent des informations sur :

La qualité de la voix sur le fixe



La qualité liée à l'accès au service fixe (délai mise en service de l'accès, taux de panne signalées par ligne d'accès, délai de réparation d'une panne signalée) et au service client (durée moyenne d'attente et taux d'appels perdus)

| | Indicateur | Nom indicateur | Configuration d'accès | valeur (50c le cas échéant) | Valeur 95c (le cas échéant) | Commentaires |
|-------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | A1 | Délai de mise en service de l'accès sans Rdv client | xDSL | 7 | 16 | Le délai de portabilté n'a pas été intégré aux indicateurs L'ajout de 2 jours à la date d'envoi du matériel n'a pas été pris en compte également |
| | A2 | Délai de mise en service de l'accès avec RdV client | xDSL | 10 | 31 | Le délai de portabilité n'a pas été intégré aux indicateurs L'ajout de 2 jours à la date d'envoi du matériel n'a pas été pris en compte également |
| | PA | Proportion de mises en service avec rendez-vous client | xDSL | 12,10% | N.A | Le délai de portabilité n'a pas été intégré aux indicateurs L'ajout de 2 jours à la date d'envoi du matériel n'a pas été pris en compte également |
| JIN 2016 | А3 | Taux de pannes signalées au cours du 1er mois suivant la mise en service | xDSL | 18,0% | N.A | |
| IVIER A JU | A4 | Taux de pannes signalées mensuel à partir du 2ème mois sulvant la mise en service | xDSL | 1,9% | N.A | |
| NE DE JAN | A5 | Délai de réparation d'une panne signalée | xDSL | 2 | 14 | Le délai des pannes liées à un incident génériques sont définies avec un délaià 11h03 (correspondant au 95ème percentile) |
| CAMPAG | A1 | Délai de mise en service de l'accès sans Rdv client | THD | Non Publié | Non Publié | Utilisation du réseau numéricable rendez vous obligatoire |
| POURLA | A2 | Délai de mise en service de l'accès avec RdV client | THD | 14 | 29 | Le délai de portabilité n'a pas été intégré aux indicateurs L'ajout de 2 jours à la date d'envoi du matériel n'a pas été pris en compte également |
| SALACCE | PA | Proportion de mises en service avec rendez-vous client | THD | 100% | N.A | Le délai de portabilité n'a pas été intégré aux indicateurs L'ajout de 2 jours à la date d'envoi du matériel n'a pas été pris en compte également |
| INDICATEURS UES A L'ACCES POUR LA CAMPAGNE DE JANVIER A JUIN 2016 | А3 | Taux de pannes signalées au cours du 1er mois suivant la mise en service | THD | 13,5% | N.A | 1000 9 1000 100 E |
| | A4 | Taux de pannes signalées mensuel à partir du 2ème mois suivant la mise en service | THD | 3,7% | N.A | |
| | A5 | Délai de réparation d'une panne signalée | ТНО | 1 | 12 | |
| | SC1 | Durée moyenne d'attente avant mise en relation avec un conseiller | Toutes technologies confondues | 3min04s | N.A | |
| | SC2 | Taux d'appeis perdus avant mise en relation avec un conseiller | Toutes technologies confondues | 8,0% | N.A | |

Comment sont réalisées ces enquêtes ?

Ces enquêtes sont encadrées par des indicateurs de qualité de service normalisés par l'ETSI, tels que définis dans les décisions de l'ARCEP et mesurés selon un référentiel commun.

Ainsi, chaque opérateur est tenu:

==> De faire certifier, par un auditeur indépendant à chaque opérateur fixe, l'objectivité, la sincérité et la conformité des mesures pour les indicateurs liés à l'accès, qui sont mesurés par l'opérateur lui-même

Toutefois, la mesure des indicateurs liés à l'accès sur les systèmes des opérateurs peuvent conduire à des résultats difficilement comparables pour certains d'entre eux, en raison simplement d'organisations, de méthodes de travail et de systèmes d'information différents ou parce qu'intervient le facteur humain dans la qualification des appels par les Conseillers de clientèle.

Aussi, malgré l'application d'un référentiel commun, si la comparaison de ces indicateurs est pertinente dans le temps pour un opérateur donné, elle peut être plus délicate pour certains indicateurs entre des opérateurs différents.

C'est pourquoi, lorsque nécessaire, l'auditeur chargé d'attester la conformité des mesures avertit les consommateurs sur les limites de comparabilité de ces indicateurs dans le tableau ci-dessus.

==> De faire réaliser les mesures de qualité des services internet et téléphonie fixe par un prestataire externe et indépendant de chacun des opérateurs

Suivant la technologie testée, des lignes de dédiées (cuivre, en fibre optique à terminaison coaxiale ou en fibre optique jusqu'à l'abonné), strictement identiques d'un point de vue technique, ont été mises en place pour chacun des opérateurs et attribuées par tirage au sort. Chacune de ces lignes est installée et configurée comme s'il s'agissait de votre ligne, en utilisant les mêmes modems et les mêmes équipements réseau.

Ces lignes sont utilisées pour effectuer des tests en utilisant soit :

- Soit des sites internet à large audience, sélectionnés grâce au classement Alexa des sites les plus populaires ;
- Soit des mires, mises en place spécifiquement pour ce dispositif.

Sur chacune des lignes du dispositif, tous les indicateurs de qualité de service sont mesurés chaque heure selon un ordre aléatoire. Les mesures sont effectuées en continu mais seules deux plages horaires sont prises en compte dans les résultats publiés :

Heures pleines : de 18h à 23h ;

Mesures continues : de 7h à minuit, la plage de nuit étant réservée pour les opérations de maintenance du réseau et du dispositif de mesure.

Pour assurer une meilleure cohérence entre les mesures publiées, tous les opérateurs concernés ont choisi de faire appel aux mêmes prestataires :

- > SGS ICS pour attester de la conformité et de la sincérité de leurs mesures pour les indicateurs liés à l'accès
- > IP label pour réaliser les mesures de qualité des services internet et téléphonie fixe

1) Les décisions ARCEP n°2008-1362 et n°2013-0004 imposent à chaque opérateur fixe de publier sur son site Internet les indicateurs de qualité de l'accès, de qualité des services téléphoniques et de qualité des services internet concernant les catégories d'accès (RTC, ADSL, FTTLA, FTTH) pour les quelles il a plus de 100 000 abonnés. Ces mesures sont réalisées par des prestataires externes et indépendants

Documents & liens utiles

(a)

Documents à télécharger Lien utiles

Attestation de conformité des indicateurs QoS Voix S1 2016 Nouveau site de l'ARCEP

Attestation de conformité des indicateurs Accès ADSL S1 2016

Attestation de conformité des indicateurs Accès THD S1 2016

Indicateurs Accès ADSL et THD T4 2015

Mentions légales - © Bouygues Telecom 2016